

Déchets acceptés/refusés à la collecte

ACCEPTÉS

- tontes de pelouse
- fleurs et plantes
- plantes adventices
- résidus de taille (longueur maxi 1,5 m)
- épineux (à conditionner en sacs)



REFUSÉS

- terre
- mousses synthétiques
- pots en plastique, céramique, terre cuite
- films plastiques
- déchets d'emballages phytosanitaires
- fruits, légumes
- résidus de taille (longueur > 1,5 m)

Consignes pour la collecte

Les végétaux doivent être conditionnés comme indiqué ci-contre et :

- déposés sur une aire accessible aux équipes de collecte, sans gêner la circulation des piétons et des véhicules,
- à proximité immédiate d'une voie publique accessible à la circulation des véhicules en marche normale (le prestataire de collecte n'effectuera pas de marche arrière).

Les équipes de collecte ne sont pas autorisées à pénétrer sur les domaines privés.

LA COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX EN PORTE À PORTE



Conditions d'utilisation du service

MAXIMUM

Présenter
les végétaux
la veille au soir
du jour de collecte

- **6 sacs de végétaux** (uniquement les sacs fournis par Orléans Métropole)
- **4 fagots de branchage** (longueur maxi 1 m)
- poids unitaire 15kg

Calendrier 2024 à l'intérieur - déchets acceptés/refusés au dos



Au delà de ces quantités maximales, vous pourrez déposer vos déchets végétaux sur l'une des Végré'tri de la métropole.



INFOS QUALITÉ DÉCHETS
02 38 56 90 00
www.orleans-metropole.fr/dechets

ORLÉANS
MÉTROPOLE

ORLÉANS
MÉTROPOLE